

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 14/105 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE HABILITANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER ET EXECUTER L'ACCORD-CADRE RELATIF A L'ORGANISATION DE PRESTATIONS DE TYPE TRAITEUR POUR LES BESOINS DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

---

#### SEANCE DU 18 JUILLET 2014

L'An deux mille quatorze et le dix-huit juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Pascaline CASTELLANI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

BARTOLI Marie-France, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Pascaline, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, FRANCESCHI Valérie, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, HOUEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSUCCI Jean-Charles, POLI Jean-Marie, RISTERUCCI Josette, SIMONPIETRI Agnès, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. BASTELICA Etienne à Mme RISTERUCCI Josette  
M. CASTELLANI Michel à Mme SIMONPIETRI Agnès  
M. CHAUBON Pierre à M. ORSUCCI Jean-Charles  
M. STEFANI Michel à Mme BIANCARELLI Viviane  
M. SUZZONI Etienne à Mme FRANCESCHI Valérie

#### **ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

ANGELINI Jean-Christophe, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLI Yannick, COLONNA Christine, FRANCISCI Marcel, GRIMALDI Stéphanie, LUCIANI Xavier, NATALI Anne-Marie, ORSINI Antoine, PANUNZI Jean-Jacques, de ROCCA SERRA Camille, RUGGERI Nathalie, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SIMEONI Gilles, SINDALI Antoine, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François.

#### L'ASSEMBLEE DE CORSE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,

**VU** la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 24 avril 2013,

**SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

**APRES** avis de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter l'accord-cadre, sans montant minimum et maximum, relatif à l'organisation de prestations de type traiteur pour les besoins de la Collectivité Territoriale de Corse avec les sociétés suivantes :

- Lot n° 1 : Le Hussard Traiteur sise route de Caldaniccia à Sarrola-Carcopino
- Lot n° 4 : Le Hussard Traiteur sise route de Caldaniccia à Sarrola-Carcopino.
- Lot n° 5 : Le Hussard Traiteur sise route de Caldaniccia à Sarrola-Carcopino et MMF Panification BALDACCI situé 3 cours Paoli à Corte.
- Lot n° 6 : Le Hussard Traiteur sise route de Caldaniccia à Sarrola-Carcopino et MMF Panification BALDACCI situé 3 cours Paoli à Corte.
- Lot n° 7 : MMF Panification BALDACCI situé 3 cours Paoli à Corte.
- Lot n° 8 : Le Hussard Traiteur sise route de Caldaniccia à Sarrola-Carcopino.
- Lot n° 9 : Le Hussard Traiteur sise route de Caldaniccia à Sarrola-Carcopino.
- Lot n°10 : Le Hussard Traiteur sise route de Caldaniccia à Sarrola-Carcopino.
- Lot n°12 : Le Hussard Traiteur sise route de Caldaniccia à Sarrola-Carcopino.
- Lot n°13 : Le Hussard Traiteur sise route de Caldaniccia à Sarrola-Carcopino et MMF Panification BALDACCI situé 3 cours Paoli à Corte.
- Lot n°14 : Le Hussard Traiteur sise route de Caldaniccia à Sarrola-Carcopino et MMF Panification BALDACCI situé 3 cours Paoli à Corte.
- Lot n°15 : MMF Panification BALDACCI situé 3 cours Paoli à Corte.
- Lot n°16 : Le Hussard Traiteur sise route de Caldaniccia à Sarrola-Carcopino.

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 18 juillet 2014

La Vice-présidente de l'Assemblée de Corse,

Pascaline CASTELLANI

**ANNEXE**

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**OBJET :** Accord-cadre relatif à l'organisation de prestations de type traiteur pour les besoins de la Collectivité Territoriale de Corse.

Le présent rapport a pour objet de présenter la consultation relative à la passation d'un accord-cadre concernant l'organisation de prestations de type traiteur pour les besoins de la Collectivité Territoriale de Corse.

### I - NATURE DE LA PRESTATION

Il s'agit d'organiser la prestation de type traiteur pour les besoins de la Collectivité Territoriale de Corse.

### II - PROCEDURE DE CONSULTATION ET FORME DU MARCHE

Il s'agit d'une procédure adaptée en application des articles 30-1, 76 du Code des Marchés Publics.

Par ailleurs, il s'agit d'un accord-cadre multi-attributaire ; chaque lot sera attribué à 3 opérateurs maximum par lots sous réserve d'un nombre de candidatures et d'offres suffisantes.

L'accord-cadre ne comprend aucune tranche et comporte les seize lots suivants :

- Lot n° 1 : Plateau repas - Sandwichs - Région Ajaccienne.
- Lot n° 2 : Plateau repas - Sandwichs - Région Balagne et Centre Corse.
- Lot n° 3 : Plateau repas - Sandwichs - Région Bastiaise.
- Lot n° 4 : Plateau repas - Sandwichs - Région Extrême Sud.
  
- Lot n° 5 : Cocktails - Buffets debout - Région Ajaccienne.
- Lot n° 6 : Cocktails - Buffets debout - Région Balagne et Centre Corse.
- Lot n° 7 : Cocktails - Buffets debout - Région Bastiaise.
- Lot n° 8 : Cocktails - Buffets debout - Région Extrême Sud.
  
- Lot n° 9 : Buffets - Repas assis - Région Ajaccienne.
- Lot n° 10 : Buffets - Repas assis - Région Balagne et Centre Corse.
- Lot n° 11 : Buffets - Repas assis - Région Bastiaise.
- Lot n° 12 : Buffets - Repas assis - Région Extrême Sud.
  
- Lot n° 13 : Goûter - Collations sucrées - Région Ajaccienne.
- Lot n° 14 : Goûter - Collations sucrées - Région Balagne et Centre Corse.
- Lot n° 15 : Goûter - Collations sucrées - Région Bastiaise.
- Lot n° 16 : Goûter - Collations sucrées - Région Extrême Sud.

### III - DUREE D'EXECUTION

La durée de l'accord-cadre est de 12 mois reconductible trois fois sans pouvoir excéder 48 mois. Le délai d'exécution sera fixé dans chaque marché subséquent.

#### **IV - LE PRIX**

Les prix sont réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement, à l'emballage, à la manutention, à l'assurance, au stockage, au transport jusqu'au lieu de livraison ou d'installation.

Les prix sont fermes la première année du marché puis révisables l'année suivante, à la date anniversaire du marché, selon une formule prévue.

Compte tenu du caractère nouveau de la prestation, l'accord-cadre est passé sans minimum ni maximum en application de l'article 76 - I du Code des Marchés Publics.

#### **V - IMPUTATION**

Le marché sera imputé au chapitre 930 - compte 6232 la section de fonctionnement du budget de la Collectivité Territoriale de Corse.

#### **VI - CRITERES DE JUGEMENT**

Le jugement des propositions a été effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des Marchés Publics au moyen des critères suivants :

##### **Critères de sélection des candidatures :**

1. Capacités professionnelles
2. Capacités techniques
3. Capacités financières

##### **Critères de jugement des offres :**

1. Valeur technique (pondération : 60 %)

Le critère « valeur technique » a été apprécié au regard de la qualité des prestations proposées sur la base des produits utilisés des plats élaborés, des prestations mises en œuvre (service, personnel) ainsi que sur la base de la démarche qualité. Ces éléments sont appréciés au regard du catalogue et de la note technique.

2. Prix (pondération : 40 %)

La comparaison des prix a été faite sur la base du tarif applicable pour 50 convives.

#### **VII - DEROULEMENT DE LA PROCEDURE**

La procédure adaptée a été engagée le 27 décembre 2013 avec une date limite de remise des offres fixée au 18 février 2014.

Lors de sa séance en date du 3 avril 2014, la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'ouverture des plis et en a confié l'analyse au service instructeur de la collectivité.

Le 24 avril 2014, la Commission d'Appel d'Offres a retenu comme prestataires exclusifs de la Collectivité Territoriale de Corse les entreprises suivantes :

- Lot n° 1 : Le Hussard Traiteur sise route de Caldaniccia à Sarrola-Carcopino
- Lot n° 4 : Le Hussard Traiteur.
- Lot n° 5 : Le Hussard Traiteur et MMF Panification BALDACCI.
- Lot n° 6 : Le Hussard Traiteur et MMF Panification BALDACCI.
- Lot n° 7 : MMF Panification BALDACCI.
- Lot n° 8 : Le Hussard Traiteur.
- Lot n° 9 : Le Hussard Traiteur.
- Lot n° 10 : Le Hussard Traiteur.
- Lot n° 12 : Le Hussard Traiteur.
- Lot n° 13 : Le Hussard Traiteur et MMF Panification BALDACCI.
- Lot n° 14 : Le Hussard Traiteur et MMF Panification BALDACCI.
- Lot n° 15 : MMF Panification BALDACCI.
- Lot n° 16 : Le Hussard Traiteur.

En l'absence d'offres, les lots 2, 3 et 11 ont été déclarés infructueux et feront l'objet d'une nouvelle consultation.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir m'autoriser à signer et exécuter l'accord-cadre, sans montant minimum et maximum, relatif à l'organisation de prestations de type traiteur pour les besoins de la Collectivité Territoriale de Corse avec les sociétés suivantes :

- Lot n° 1 : Le Hussard Traiteur sise route de Caldaniccia à Sarrola-Carcopino
- Lot n° 4 : Le Hussard Traiteur sise route de Caldaniccia à Sarrola-Carcopino.
- Lot n° 5 : Le Hussard Traiteur sise route de Caldaniccia à Sarrola-Carcopino et MMF Panification BALDACCI situé 3 cours Paoli à Corte.
- Lot n° 6 : Le Hussard Traiteur sise route de Caldaniccia à Sarrola-Carcopino et MMF Panification BALDACCI situé 3 cours Paoli à Corte.
- Lot n° 7 : MMF Panification BALDACCI situé 3 cours Paoli à Corte.
- Lot n° 8 : Le Hussard Traiteur sise route de Caldaniccia à Sarrola-Carcopino.
- Lot n° 9 : Le Hussard Traiteur sise route de Caldaniccia à Sarrola-Carcopino.
- Lot n° 10 : Le Hussard Traiteur sise route de Caldaniccia à Sarrola-Carcopino.
- Lot n° 12 : Le Hussard Traiteur sise route de Caldaniccia à Sarrola-Carcopino.
- Lot n° 13 : Le Hussard Traiteur sise route de Caldaniccia à Sarrola-Carcopino et MMF Panification BALDACCI situé 3 cours Paoli à Corte.
- Lot n° 14 : Le Hussard Traiteur sise route de Caldaniccia à Sarrola-Carcopino et MMF Panification BALDACCI situé 3 cours Paoli à Corte.
- Lot n° 15 : MMF Panification BALDACCI situé 3 cours Paoli à Corte.
- Lot n° 16 : Le Hussard Traiteur sise route de Caldaniccia à Sarrola-Carcopino.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.